



LA LETTRE D'INFORMATION AUX MEMBRES DU GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES DU SDE22 - N°1 - OCTOBRE 2022

Le prix de l'électricité pour 2022

Vous êtes membre du groupement d'achat d'énergie du SDE22 et vous avez participé au marché d'électricité en cours du 01/01/2022 au 31/12/2024. Votre fourniture d'électricité est assurée par les fournisseurs suivants :

- Pour le lot 1 (sites d'une puissance inférieure à 36 kVA) : EDF
- Pour le lot 2 (sites d'une puissance supérieure à 36 kVA) : EDF
- Pour les membres participant au lot 3 (Haute Valeur Environnementale) : Volterres

Pour ce marché, les prix ont été établis de deux façons différentes :

- ils sont évolutifs chaque année pour les lots 1 et 2
- ils sont fixes sur la durée du marché pour le lot 3

Ainsi, pour les lots 1 et 2, chaque année, de nouveaux prix sont déterminés en fonction des prises de position (fixations) réalisées par le SDE22 sur le marché de gros, conformément à la formule du CCP et aux coefficients indiqués par le fournisseur lors de l'appel d'offres.

Cependant, comme vous le savez le contexte énergétique actuel est extrêmement défavorable (Covid 19, guerre en Ukraine, parc nucléaire en sous-production...) ce qui se traduit par une hausse générale des prix de l'énergie avec une importante augmentation ces derniers mois.

Les prix sur les marchés de gros sur lesquels les fournisseurs s'approvisionnent pour nous proposer des prix ont donc subi une hausse vertigineuse passant de 50€/MWh en janvier 2021 à plus de 500€/MWh ces jours-ci.

Au vu de ce contexte, le SDE22 a souhaité être particulièrement vigilant sur la stratégie d'achat pour garantir le meilleur service et les meilleurs prix. Cependant, ceux-ci sont nettement en hausse sur 2022 (de l'ordre de 25 à 30%) par rapport aux prix du précédent marché (2020-2021).

Bien que cette augmentation soit importante, la mutualisation, l'expertise du SDE22, ainsi que la volumétrie du groupement d'achat ont permis de réduire de manière significative les prix obtenus.

En effet, les prix au titre de l'année 2022 sont en moyenne inférieurs de 15 à 20% comparé aux prix proposés à une commune par un fournisseur dans le cadre d'un contrat hors groupement d'achat.

Vous pouvez retrouver les prix obtenus pour l'année 2022 au verso de ce document, ainsi que sur la plateforme SMAE (BPU). L'ensemble des pièces des marchés, ainsi que les BPU, sont par ailleurs à votre disposition sur la plateforme SMAE (<https://achatgroupe.energie22.fr>) dans la rubrique « accueil ».



Pour toute précision complémentaire, vous pouvez contacter le Pôle Transition et Usages Énergétiques du SDE22 : M. Malenfant (02.96.01.20.45) ou Mme Vacquier-Bigot (02.96.01.20.34).

FORTE HAUSSE DES PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ POUR 2023



Afin de préparer au mieux vos budgets 2023, nous tenions à vous informer des tendances pour les futurs prix pour les années 2023 et 2024.

En effet, comme vu précédemment à ce jour nous sommes toujours en phase de détermination des prix pour les années 2023 et 2024.

Cependant, le contexte énergétique étant aujourd'hui inédit et imprévisible, nous vous invitons à prévoir une hausse de vos budgets « électricité » de l'ordre de 100 à 200 % (voire plus) par rapport aux prix de 2022.

Des hausses plus importantes peuvent toutefois être à anticiper en fonction de profils de consommation particuliers.

Que faire face à cette hausse ?

A notre niveau, nous ne pouvons pas agir sur les prix de marché. Le SDE22 se tient à votre disposition pour identifier et mener ensemble toute action susceptible de diminuer le volume d'électricité à acheter, soit par des consommations en moins, soit par des productions alternatives.

En effet, plusieurs types d'actions sont à envisager :

- mieux suivre vos consommations (grâce au Système de Management de l'Énergie mis à disposition par le SDE)
- optimiser et rationaliser les usages de vos bâtiments et équipements
- mettre en place des équipements de suivi et de régulation
- adapter les abonnements de vos contrats d'énergies (via le guide des optimisations disponible sur le site du SDE22)
- définir un programme de rénovation énergétique de votre patrimoine (en lien pour les communes avec les CEP ou Economies de flux du SDE22)
- envisager une production locale (accompagnement proposé par le SDE22 et la SEM Energies 22).

Annexes

Prix électricité pour l'année 2022 - EDF

Fournisseur	Lot	Tension d'alimentation	Postes horosaisonniers définis au marché	Libellé court	Nouveau prix de fourniture (hors Capa et CEE)
					en €HTT/MWh
EDF	Lot 1	BT (C5)	Base	LUST	56,70 €/ MWh
			Base	CUST	87,70 €/ MWh
			Heures creuses	MU4 - CU4	36,98 €/ MWh
			Heures pleines		100,63 €/ MWh
			Heures pleines saison haute	MU4 - CU4	184,18 €/ MWh
			Heures creuses saison haute		150,67 €/ MWh
			Heures pleines saison basse		10,83 €/ MWh
			Heures creuses saison basse		-67,45 €/ MWh
	Lot 2	BT (C4)	Heures pleines saison haute	HPH	183,94 €/ MWh
			Heures creuses saison haute	HCH	147,96 €/ MWh
			Heures pleines saison basse	HPB	11,33 €/ MWh
			Heures creuses saison basse	HCB	-76,66 €/ MWh
		HTA (C3)	Pointe	Pointe	213,44 €/ MWh
			Heures pleines saison haute	HPH	183,10 €/ MWh
			Heures creuses saison haute	HCH	146,80 €/ MWh
			Heures pleines saison basse	HPB	27,97 €/ MWh
	HTA (C2)	Heures creuses saison basse	HCB	-88,73 €/ MWh	
		Pointe	Pointe	212,61 €/ MWh	
		Heures pleines saison haute	HPH	182,57 €/ MWh	
		Heures creuses saison haute	HCH	147,48 €/ MWh	
Heures pleines saison basse	HPB	21,99 €/ MWh			
Heures creuses saison basse	HCB	-86,70 €/ MWh			

Prix électricité pour l'année 2022 à 2024 - VOLTERRES

Fournisseur	Lot	Tension d'alimentation	Postes horosaisonniers définis au marché	Libellé court	Nouveau prix de fourniture (hors Capa et CEE)
					en €HTT/MWh
VOLTERRES	Lot 3	BT (C5)	Base	CUST	121,29 €/ MWh
			Heures creuses	MU4 - CU4	99,66 €/ MWh
			Heures pleines		126,95 €/ MWh
			Base	LUST	106,80 €/ MWh
			Heures pleines saison haute	MU4 - CU4	161,41 €/ MWh
			Heures creuses saison haute		124,95 €/ MWh
			Heures pleines saison basse		89,61 €/ MWh
			Heures creuses saison basse		72,51 €/ MWh
		BT (C4)	Heures pleines saison haute	HPH	160,66 €/ MWh
			Heures creuses saison haute	HCH	121,65 €/ MWh
			Heures pleines saison basse	HPB	87,72 €/ MWh
			Heures creuses saison basse	HCB	70,89 €/ MWh
		HTA (C2)	Pointe	Pointe	200,10 €/ MWh
			Heures pleines saison haute	HPH	166,56 €/ MWh
			Heures creuses saison haute	HCH	122,45 €/ MWh
			Heures pleines saison basse	HPB	93,91 €/ MWh
Heures creuses saison basse	HCB	65,24 €/ MWh			